

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE CHAZEL**

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances, mardi le 1<sup>er</sup> octobre 2019 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) René Frappier, Marcel Bouchard, Armande Bouchard, Anne Breton et Yves Frappier, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale et secrétaire trésorière était aussi présente.

Était absent : François Laprise.

**RÉSOLUTIONS**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **2019-10-119**

Il est proposé par la conseillère Anne Breton,  
Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 SEPTEMBRE 2019** **2019-10-120**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,  
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2019 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTION DES COMPTES** **2019-10-121**

Il est proposé par la conseillère Anne Breton,  
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de trente-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-douze sous (39 379.92 \$) pour les fournisseurs et un montant de quatre mille cinq cent seize dollars et soixante-treize sous (4 516.73 \$) pour les salaires, pour un total de quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-seize dollars et soixante-cinq sous (43 896.65 \$).

---

Priscillia Lefebvre  
Secrétaire-trésorière

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020** **2019-10-122**  
**DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DE LA GESTION**  
**DES DÉCHETS DE ROUSSILLON**

Il est proposé par la conseillère Anne Breton,  
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et t résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

**QUE** : le budget de la régie intermunicipale des déchets de Roussillon pour l'année 2020 au montant de cent soixante-et-onze mille six cent quatre-vingt-deux dollars (171 682 \$) soit accepté tel-que présenté, avec la quote-part de la municipalité de Chazel de huit mille cinq cent dix-huit dollars (8 518 \$).

**OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT** **2019-10-123**  
**DES BÂTIMENT MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard.  
Appuyé par le conseiller René Frappier,  
Et résolu à l'unanimité conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel octroie le contrat de déneigement des bâtiments municipaux pour la saison 2019-2020 à M. Gérard Labranche au taux horaire de quatre-vingt dollars (80,00\$).  
Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'EAU POTABLE****2019-10-124**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,  
Appuyé par la conseillère Anne Breton et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel octroie le contrat pour l'eau potable à la ville de Macamic pour toutes les tâches reliées au réseau d'aqueduc et au taux horaire de cinquante dollars (50 \$).

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

**AIDE FINANCIÈRE POUR LE NOËL DES ENFANTS****2019-10-125**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,  
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la Municipalité de Chazel accorde un montant de cinq cent dollars (500\$) pour le financement du Noël des enfants qui aura lieu le 6 décembre 2019.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

**ACHAT D'UNE NOUVELLE POMPE D'AQUEDUC****2019-10-126**

Il est proposé par la conseillère Anne Breton,  
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel autorise l'achat d'une pompe pour la station de pompage et faire examiner l'ancienne pompe pour un montant maximum de trois mille cinq cent dollars (3 500 \$).

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

**DÉBROUSSAILLAGE ROUTE MACAMIC-CHAZEL  
ET RÉPARATION DÉBROUSSAILLEUSE****2019-10-127**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,  
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel octroie le contrat de débroussaillage de la route Macamic-Chazel à Excavation Éric Lavoie au taux horaire de cent soixante dollars (160 \$). Aussi, la municipalité autorise la réparation de la débroussailleuse pour qu'elle soit en bonne état.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

**FEUILLES DE TEMPS – EMPLOYÉS MUNICIPAUX****2019-10-128**

Il est proposé par la conseillère Anne Breton,  
Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel demande à ce que les employés municipaux remplissent une feuille de temps détaillée concernant les heures effectuées pour la municipalité.

**OCTROI DE CONTRAT D'UN VÉRIFICATEUR  
COMPTABLE POUR LES ANNÉES 2019-2020-2021****2019-10-129**

Il est proposé par la conseillère Anne Breton,  
Appuyé par le conseiller René Frappier,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la firme comptable Daniel Tétrault, CPA inc. soit nommée vérificateur pour les années 2019-2020-2021. L'offre de service des états financiers ce détail comme suit :

- 2019 4 250 \$
- 2020 4 450 \$
- 2021 4 650 \$

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

**DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN****2019-10-130**

**ATTENDU QUE** Monsieur Dave Aubé a fait une demande d'achat pour un terrain de cent (100) pieds par soixante-quinze (75) pieds, dans le futur développement au nord de la municipalité de Chazel, soit le terrain à côté de M. Ghislain Labranche;

**ATTANDU QUE** ce terrain sera disponible dès que l'arpentage sera effectué;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que le terrain soit vendu à M. Dave Aubé au coût de trente sous (0.30 \$) du pied carré, soit deux mille deux cent cinquante dollars (2 250 \$) plus les taxes applicables. De plus, un dépôt au même montant que l'arpentage de ce terrain lui sera demandé. Par le fait même, le futur acheteur devra construire une mini maison dans l'année qui suit.

Le maire de Chazel, ainsi que la directrice générale, sont autorisés à signer le contrat de vente.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2019-10-131**

Il est proposé par la conseillère Anne Breton,  
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 21h30.

**La prochaine séance régulière aura lieu mardi le 5 novembre 2019 à 19h30.**

---

Daniel Favreau,  
Maire

---

Priscillia Lefebvre,  
Secrétaire trésorière